

G.M./AM.- 021283.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL *07*

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

ORIGINAL
LECRET N° 84/075 du 17/01/84/ETR-SG/DAAP/
DP portant nomination du Capitaine
OYEKA Bernard en qualité d'Attaché
Militaire Naval et de l'Air près
l'Ambassade de la République Populai-
re du Congo à La Havane (CUBA)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :

VU la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU la Loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant
amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juil-
let 1979 ;

VU l'Ordonnance n° 64/6 du 15 février 1964
portant loi organique sur les conditions de nomination
aux emplois civils et militaires ;

VU le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 por-
tant statut commun des Cadres du Personnel Diplomatique
et Consulaire de la République Populaire du Congo ;

VU l'Ordonnance n° 31/70 du 18 août 1970 por-
tant statut général des Cadres de l'Armée Populaire Na-
tionale ;

VU le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant
le régime de rémunération applicable aux Agents Diploma-
tiques et Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger
et aux Ambassadeurs Itinérants ;

VU le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAP du 21 janvier
1977 fixant la durée des affectations des Agents Congo-
lais dans les Postes Diplomatiques ou Consulaires ;

VU le Décret n° 77/115 du 14 mars 1977 portant
composition et fonctionnement du Cabinet Militaire dans
les Missions Diplomatiques à l'Etranger ;

VU le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979
portant restructuration des Ambassades de la République
Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret n° 80/512 du 21 novembre 1980
fixant le régime des indemnités de déplacement des
agents de l'Etat ;

VU le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

VU le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier
1981 au Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

VU le Décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 re-
latif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 82/953 du 2 novembre 1982 fi-
xant le régime des frais de transport des effets des Di-
plomates, Personnel Administratif et Technique mutés ou
rappelés définitivement en République Populaire du Congo ;

.../...

D.G.B.

D.C.F.

VU le Décret n° 82/1149 du 7 décembre 1982 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux agents Diplomatiques, Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

VU le Décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

VU l'Agrément n° 757/83 du 18 novembre 1983 du Gouvernement de la République de Cuba sur la nomination de Monsieur OYEKA Bernard ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Le Capitaine OYEKA Bernard, est ^{nommé} Attaché Militaire Naval et de l'Air près l'Ambassade de la République Populaire du Congo à La Havane (CUBA).

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 17 Janvier 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre Délégué à la Présidence
Chargé de la Défense,

Colonel Raymond Damase NGOLLO.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

des Affaires
Etrangères, en mission
Le Membre du Bureau Politique,
Ministre de l'Intérieur,

Colonel François-Xavier KATALI.-

Le Ministre des Finances,

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS

PR.....	2	MINIFINANCES.....	2
PM.....	2	MINIDEFENSE.....	2
CAB/MAE.....	2	DGB.....	2
SGAE.....	2	DCF.....	2
DPT.REL.EXT.....	2	AMBACOBRAZZA	
SGEM/BC.....	2	LA HAVANE.....	2

DIVISION PERSONNEL..	3
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	5
JORPC.....	2

